Réf. Farde e-Assemblées : 2596134

N° OJ : **205**

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : Subside 2024 à l'asbl "Quartier Saint-Jacques".- Montant : 35.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2024;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 35.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2024, à l'asbl "Quartier Saint-Jacques" pour l'organisation des Jacqueries en 2024.

Annexes :